

Assemblée communale du 29 avril 2015 à 20h.00, à la salle communale (à l'abri PC), à Crésuz

Présidence : M. Bütikofer, Syndic

Présents : 31 (dont notre caissière qui n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la Commune)

M. le Syndic salue l'Assemblée et souhaite à chacun la bienvenue à cette assemblée communale des comptes 2014.

M. le Syndic passe à la nomination des scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes, en précisant que Mme Christiane Vial, notre caissière, n'a pas le droit de vote, n'étant pas domiciliée dans la Commune et que le Conseil communal ne vote pas les comptes :

- pour les 2 rangs de devant et la table du Conseil : Mme Françoise Jaquet : 11 (+ Mme Vial)
- pour les 3 derniers rangs : M. Gérard Challande : 19

M. le Syndic relève que sept personnes se sont excusées de ne pouvoir assister à cette assemblée, dont M. Yves-André Sottas, Président de la Commission financière, et M. Jean-Paul Wicky, notre employé communal, qui est retenu par des problèmes de réglage de nos installations d'eau.

M. le Syndic informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, c'est-à-dire par publication dans la Feuille officielle No 16 du 17 avril 2015, par affichage aux piliers publics, par convocation individuelle à chaque citoyen (accompagnée du procès-verbal de la dernière assemblée, d'une récapitulation par chapitre des comptes 2014 avec une explication de certains postes et objets à traiter durant cette assemblée). Les documents relatifs à cette assemblée étaient également disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

L'assemblée de ce soir sera enregistrée par la Secrétaire, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De plus, M. le Syndic demande à chaque intervenant de bien vouloir se lever et s'annoncer.

M. le Syndic :

Mesdames et Messieurs, chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'assemblée de ce soir, principalement dédiée à l'approbation des comptes 2014, nous confirme la bonne marche de nos finances.

Une part très importante de nos revenus fiscaux repose sur un citoyen et nous devons en être conscients. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà expliqué, le Conseil communal est prudent et prend les dispositions nécessaires afin de gérer au mieux la situation.

Parmi les mesures prises, la constitution de réserves, selon les dispositions légales, est primordiale. D'autre part, la dette est fortement diminuée et l'on procède également au financement des investissements par la caisse, ceci dans une certaine mesure.

Des explications vous seront données par notre responsable des finances, M. Jean-Claude Reymond.

Autre objet, actuellement en cours et qui implique de façon intense le Conseil communal, est la révision de notre Plan d'aménagement local (PAL). M. Nicolas Roschi, responsable du projet, vous donnera des informations au point 6 du tractanda.

La Commune est impliquée dans le processus de la nouvelle école projetée à Charmey qui accueillera l'ensemble du cercle scolaire de la Jogne sur un seul site.

Actuellement, une Commission intercommunale prépare la mise en place d'un mandat d'étude parallèle (MEP) pour le nouveau bâtiment. Une Commission de bâtisse sera constituée. Les travaux sont prévus pour le début de l'année scolaire 2016/17 et devraient durer 2 ans. Les pavillons provisoires seront installés vers le bâtiment des Myosotis.

Autre information importante : notre Administration communale va déménager prochainement dans les locaux où nous nous trouvons et devrait se réinstaller dans des bureaux tout beaux, tout neufs vers la fin de l'année.

Suite à ces quelques explications, nous pouvons passer maintenant à l'assemblée proprement dite.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2014
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et disponible sur le site Internet de la Commune)
2. Comptes 2014
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de la Fiduciaire
 - 2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
3. Planification financière
4. Crédit complémentaire relatif à l'investissement de la construction du collecteur Longchamp / Secteur Est – rapport de la Commission financière - approbation
5. Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation du district (limite d'endettement)
6. Révision du Plan d'aménagement local (PAL) : compte-rendu de la situation et annonce d'une séance d'information
7. Divers

M. le Syndic : Vous avez tous pu prendre connaissance du tractanda de cette assemblée dans la convocation que chacun a reçue. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires à y apporter ?

Comme personne n'émet de commentaire, le tractanda est approuvé tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2014 (il ne sera pas lu étant joint à cette convocation)

M. le Syndic : Vous avez tous pu prendre connaissance du procès-verbal qui était joint à la convocation à cette assemblée. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou des commentaires à y apporter ?

Comme personne n'émet de commentaire, le procès-verbal de l'assemblée des budgets 2015 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Eggertswyler, secrétaire, pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2014

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Claude Reymond, Conseiller communal responsable des finances, qui va commenter ces comptes dont un résumé par dicastère et quelques commentaires étaient joints à la convocation à cette assemblée.

2.1 Compte de fonctionnement

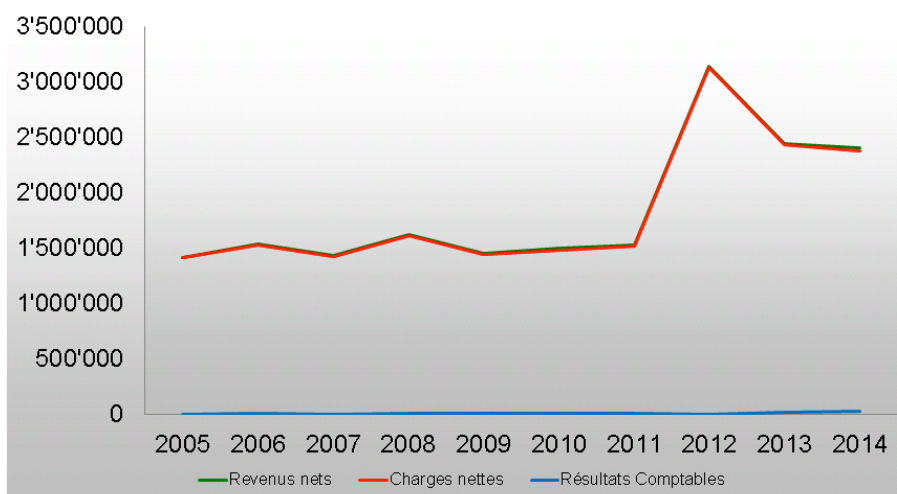
M. Jean-Claude Raymond commente les différents tableaux affichés à l'écran et donne les explications utiles à leur bonne compréhension.

FONCTIONNEMENT	Comptes 2013		Budget 2014		Comptes 2014		
	en SFr	charges	produits	charges	produits	charges	produits
0 Administration		570'291.35	331'706.95	580'900	323'230	528'511.00	313'281.50
1 Ordre public		25'580.35	9'542.50	27'260	8'500	18'719.30	10'639.10
2 Enseignement formation		705'049.75	353'200.10	424'570	36'100	409'193.60	32'811.85
3 Culture et loisirs		41'155.70	595.00	57'700	3'200	49'348.25	5'158.35
4 Santé		135'487.85	499.95	160'360	1'000	152'162.85	96.25
5 Affaires sociales		111'904.00	4'753.65	124'100	2'000	122'292.30	1'584.60
6 Transports et communication		178'124.40	1'314.80	157'200	500	151'467.95	5'288.60
7 Protection et aménag. de l'environnement		378'150.40	322'751.45	324'310	292'600	285'815.05	262'464.90
8 Economie		53'273.45		56'820	00	45'859.65	
9 Finances et impôts		1'002'000.19	2'193'185.95	495'070	1'839'950	991'774.78	2'153'303.09
Total		3'201'017.44	3'217'550.35	2'408'290	2'507'080	2'755'144.73	2'784'628.24
Excédents		16'532.91		98'790		29'483.51	

- pas de gros écarts constatés entre les comptes 2014 et le budget, sauf au chapitre 9 (constitution d'une réserve pour la péréquation autorisée exceptionnellement par le Service des communes) ;
- l'année fiscale 2014 se termine par un excédent de recettes de CHF 29'483.51 (le montant budgété était de CHF 98'790.00).

2.1 Compte de fonctionnement

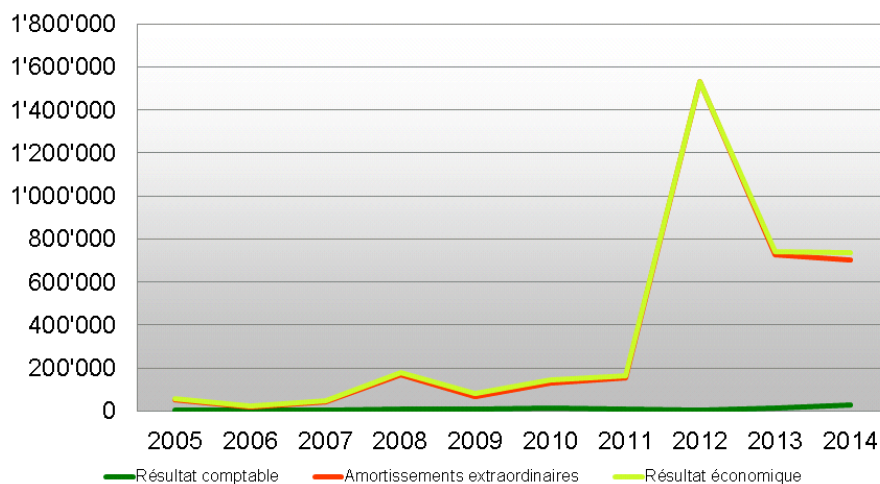
Résultats comptables



- depuis 10 ans, le résultat comptable annuel de notre Commune est positif, cela signifie que nous avons fait des bénéfices.

2.1 Comptes de fonctionnement

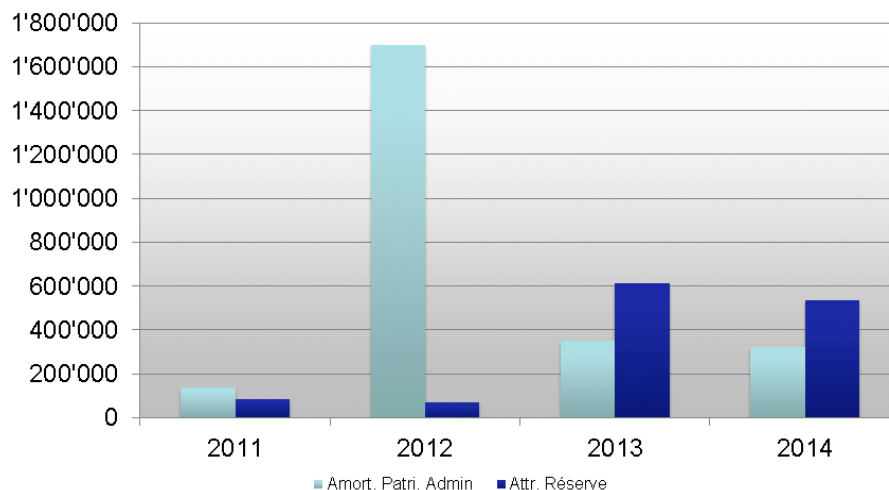
Résultats économiques



- aperçu des résultats économique et comptable ainsi que des amortissements extraordinaires ;
- en d'autres termes, tous nos excédents de revenus ont été « utilisés » pour des amortissements supplémentaires.

2.1 Implication au niveau du bilan

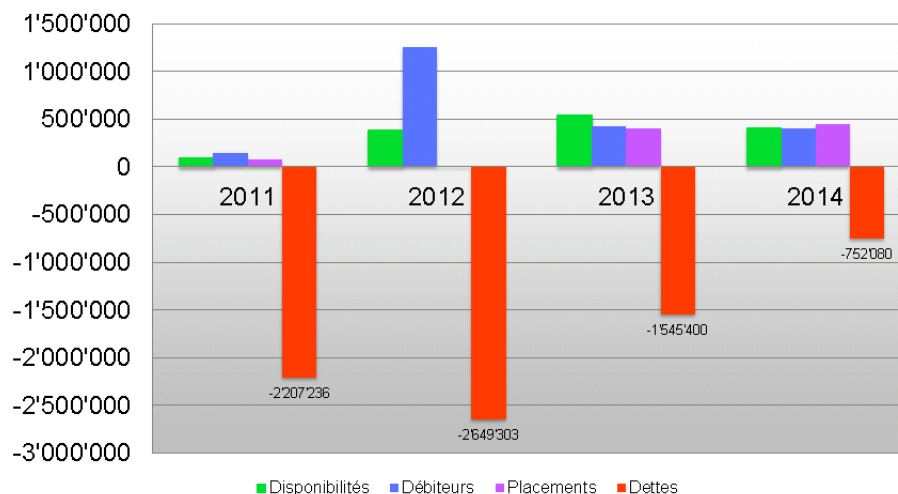
Evolution du patrimoine administratif et des réserves



- aperçu des nombreux amortissements effectués et augmentation de nos réserves.

2.1 Implication au niveau du bilan

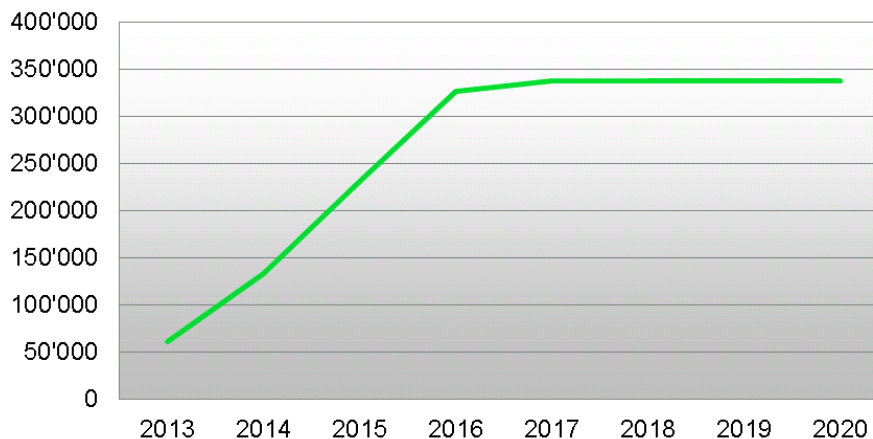
Evolution des liquidités et des dettes



- depuis 2012, réduction de 72% des dettes vis-à-vis des banques (à la fin 2014, il reste une dette théorique par habitant de CHF 2'350.00) ;
- la situation en terme de liquidité est passée de Fr. 305'300.00 en 2011 à Fr. 1'265'800.00 à la fin 2014 (soit à CHF 3'955.00 par habitant) ;
- la situation financière de la Commune à la fin 2014 est plus que saine et c'est avant tout le message principal à retenir.

2.1 Et l'avenir?

Péréquation financière cantonale



- la situation actuelle de la Commune ne tient à pas grand-chose ; le départ de certaines personnes pourrait avoir une incidence plus que notable ;
- cet état de fait doit être présent dans toutes nos décisions futures ;
- une chute des revenus en 2015 par exemple n'aurait un impact que 3 ans plus tard et cela pendant 5 ans (dégressif sur 3 ans) => charge à payer pendant 5 ans sans avoir les revenus en parallèle (= d'où l'importance de la réserve pour la péréquation).
- l'évolution de notre participation à la péréquation financière cantonale est un élément concret (voir le graphique) ;

- cette courbe n'est pas que théorique mais basée sur la situation des revenus de la Commune avec un décalage de 5 ans => cela signifie que pour 2015, notre participation est calculée sur les revenus des années 2010-11-12 ;
- il faut naturellement ajouter l'augmentation des dicastères liés au fameux IPF (Indice de Potentiel Fiscal), à savoir entre autres les dicastères de la santé et de l'éducation ;
- la volonté et le besoin de la Commune est de continuer à investir dans les infrastructures communales :

Pour résumer, notre Commune jouit d'une excellente santé financière et toutes les mesures comptables ont été mises en place pour garantir une pérennité dans le futur à moyen terme.

M. le Syndic remercie M. Jean-Claude Reymond pour ses explications. Il est intéressant de constater, avec une présentation différente, la situation dans laquelle nous nous trouvons à ce jour. Il demande si quelqu'un souhaite avoir des informations complémentaires. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point suivant.

2.2 Compte des investissements

M. le Syndic donne la parole à Mme Vial, notre caissière.

Mme Vial : Pour les investissements, les projets sont présentés dans leur totalité, soit le total investi au 31.12.2014. Par contre, dans la dernière ligne figure le montant investi pour 2014 dans le dicastère.

1. Ordre public

Projets	Coûts	Budget
Assainissement «butte de tir» <i>Investissement en cours (1/2 avec Commune de Châtel-sur-Montsalvens)</i>	2'664.05	50'000.00
Investissements 2014 pour ce dicastère :	2'664.05	

Les travaux d'assainissement de la butte de tir proprement dits n'ont pas encore été réalisés. Seule une participation aux frais de permis et honoraires d'urbanistes a été comptabilisée.

6. Transports et communications

Projets	Coûts	Budget
Réfection Route du Fossard – travaux terminés en 2013 (2014 = frais géomètre Fr. 2'000.-)	124'900.00	180'000.00
Réfection Chemin du Perrey - avec eau et épuration <i>Investissement pas totalement terminé</i>	195'397.05	270'000.00
Réfection trottoir à l'arrêt du bus et divers – <i>travaux en cours</i>	4'743.35	64'500.00
Investissements 2014 pour ce dicastère :	94'469.45	

Route du Fossard : l'investissement a été présenté lors de l'assemblée de l'année dernière en tant que terminé. En 2014, il y a encore eu Fr. 2'000.00 de travaux de géomètre pour le rétablissement des bornages.

Chemin du Perrey : les chiffres indiquent ici le montant total, y compris l'adduction d'eau et la construction du collecteur. Par contre, dans le total des investissements 2014 ne figure que le montant affecté au secteur « Routes ».

Total des investissements =

- route du Fossard : Fr. 2'000.00
- chemin du Perrey (partie route) : Fr. 87'726.10
- trottoir-arrêt bus : Fr. 4'743.35.

7. Aménagement du territoire

Projets	Coûts	Budget
Collecteur Longchamp-est <i>Investissement en cours</i>	7'037.30	100'000.00
Révision du PAL – <i>investissement en cours</i>	79'501.00	200'000.00
Renouvellement du cadastre – nouvelle mensuration <i>Investissement en cours</i>	101'783.25	170'000.00
Investissements 2014 pour ce dicastère :	168'181.65	

Total des investissements :

- adduction d'eau chemin du Perrey : Fr. 31'200.00
- collecteur chemin du Perrey et Longchamp-Est : Fr. 66'044.80
- révision du PAL et nouvelle mensuration : Fr. 70'939.85.

INVESTISSEMENTS		Comptes 2014		Budget 2014	
en SFr.		charges	produits	Charges	produits
1	Ordre public	2'664.05		50'000.00	
2	Administration scolaire		52'545.00		52'500.00
6	Transport et communications	94'469.45		164'500.00	
7	Protection aménagement du territoire	168'181.65	780.00	498'500.00	
	<i>Eau potable</i>	<i>31'200.00</i>		<i>65'000</i>	
	<i>Eaux usées</i>	<i>66'044.80</i>		<i>187'000</i>	
	<i>Aménagement territoire</i>	<i>70'936.85</i>	<i>780.00</i>	<i>246'500</i>	
9	Finances et impôts		1'040.00	65'000.00	
	Total	265'315.15	54'365.00	778'000.00	52'500.00
	Excédents		210'950.15		725'500.00

Tableau récapitulatif du compte des investissements 2014 :

2. *Administration scolaire* :

- le produit correspond au remboursement des autres communes à l'investissement du pavillon provisoire de l'école enfantine ;

- cet investissement a été remboursé sur 3 ans par les autres communes, conformément à une convention signée entre les parties.

7. Protection aménagement du territoire :

- le produit correspond à la vente de terrain liée à la nouvelle mensuration.

9. Finances et impôts :

- au budget, frais d'études pour la Chaumine et couvert de l'abri PC ;
- rien n'a été fait pour la Chaumine et les travaux du couvert de l'abri PC auront lieu en 2015 ;
- le produit correspond à la vente de terrain à M. Andrey pour les places de parc (ancienne maison Ruffieux) au centre du village.

Au final, nous constatons que seuls des travaux pour Fr. 210'950.15 ont été réalisés sur les Fr. 725'500.00. Certains investissements n'ont donc pas encore été effectués.

Mme Françoise Bochud : Pourquoi cela n'a pas été réalisé ?

M. le Syndic : Entre le moment où un montant est mis au budget et le moment où les travaux sont effectués, il y a toute la procédure de la mise à l'enquête, des soumissions, etc.

Ainsi :

- certains chantiers ont pris du retard (p.ex. trottoir de l'arrêt de bus où le Canton intervient et le projet doit être modifié) ou ne sont pas terminés,
- d'autres sont planifiés sur plusieurs années (p.ex. nouvelle mensuration parcellaire, révision du PAL),
- d'autres encore ont dû faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire (diff. entre le montant estimé lors de l'élaboration du projet et l'entrée des soumissions).

C'est en fait pour toutes ces raisons que nous devons reporter les montants des investissements non réalisés qui ont été votés.

Mme Christiane Vial : Typiquement, dans l'aménagement du territoire, nous voyons une différence importante (Fr. 246'500.00). Il s'agit essentiellement de la révision du PAL et de la nouvelle mensuration parcellaire. Nous mettons le montant total au budget mais nous ne connaissons pas l'échelonnement des travaux et quand les factures vont rentrer.

M. le Syndic : Est-ce qu'il y a des questions ? Comme ce n'est pas le cas, nous allons passer la parole à la Commission financière pour la lecture du rapport de la Fiduciaire.

2.3 Rapport de la Fiduciaire

M. Alain Philipona donne lecture du rapport de la Fiduciaire Fiduconsult.

M. le Syndic remercie M. Alain Philipona pour la lecture du rapport de la Fiduciaire. Il redonne la parole à la Commission financière pour la lecture, maintenant, de son rapport.

2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Benoît Dessibourg :

Rapport de la commission financière relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2014

En application des exigences légales, les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2014, ont été contrôlés par la Fiduciaire Fiduconsult SA, désignée organe de révision (pour 3 ans) lors de l'Assemblée de Commune du 24 avril 2013.

Lors d'un entretien daté du 10 avril dernier, M. Philippe Menoud, réviseur responsable de ladite Fiduciaire, nous a commenté et expliqué les travaux de l'organe de révision et nous a recommandé d'approuver les comptes. La baisse significative de l'endettement a été soulignée.

Après amortissements supplémentaires de Fr. 175'000.00, une attribution de Fr. 30'000.00 à la réserve pour la révision du PAL et de Fr. 500'000.00 à la réserve pour la péréquation cantonale et régionale, le résultat comptable se solde par un bénéfice de Fr. 29'483.51 alors que celui budgété était prévu à Fr. 98'790.00.

Nous relevons que des dettes à moyen et long terme ont été remboursées à hauteur de Fr. 793'320.000.

Lors de nos contrôles des investissements, nous avons constaté une bonne tenue des budgets d'investissements. Il faut noter que, durant la période 2014, le montant des investissements a été relativement faible.

Nous nous plaignons également à relever la bonne tenue des comptes, les compétences et l'entregent de Mme Vial, notre caissière, ainsi que les excellentes relations avec M. Reymond, responsable des finances ainsi qu'avec les autres membres du Conseil communal.

A l'issue de nos travaux de contrôle, de nos entretiens avec les personnes concernées et sur la base du rapport de la Fiduciaire Fidiconsult SA, **la Commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement, des investissements ainsi que le bilan au 31 décembre 2014 tels qu'ils vous ont été présentés et commentés.**

Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'Administration communale pour tout le travail accompli durant l'exercice écoulé.

Au nom de la Commission financière : Yves-André Sottas (Président), Benoît Dessibourg (membre), Alain Philipona (Secrétaire).

M. le Syndic : Je remercie la Commission financière de son rapport. Vous pouvez voir que nos finances sont entre de bonnes mains. Nous avons des experts aussi bien au niveau de la Commission financière qu'au sein du Conseil communal. C'est un point que nous apprécions beaucoup.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

M. le Syndic : Je rappelle que le Conseil communal ne vote pas les comptes. Ainsi 25 personnes sont à prendre en compte. Nous allons maintenant passer au vote proprement dit.

Les personnes qui acceptent les comptes de fonctionnement et des investissements 2014 tels que présentés veulent bien s'exprimer par main levée.

<i>Les comptes de fonctionnement et des investissements 2014 sont approuvés à l'unanimité.</i>
--

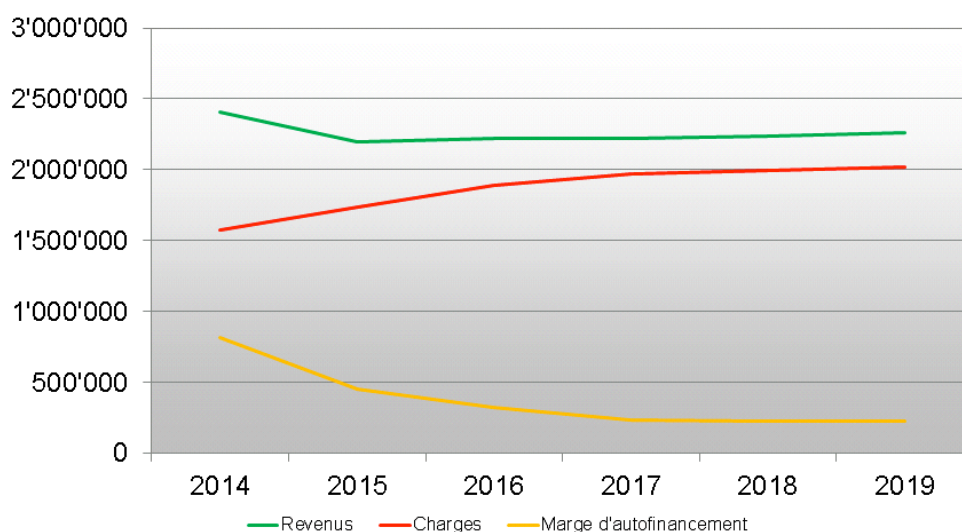
M. le Syndic réitère ses remerciements à M. Jean-Claude Reymond, Mme Vial et à la Commission financière pour leur investissement et le travail fourni.

3. Planification financière

M. le Syndic donne la parole à M. Jean-Claude Reymond.

3. Planification financière

Evolution du compte de fonctionnement



M. Jean-Claude Reymond : La planification financière est un exercice imposé par le Canton. Il consiste à prédire l'avenir financier d'une commune.

Nous avons joué la carte de la prudence en ignorant les revenus exceptionnels (liés aux ventes d'immeubles, de terrains, etc.) donc en adoptant une approche pessimiste dans le domaine des rentrées et en incluant des investissements concrets et nécessaires aux charges courantes de la Commune. Ceci donne comme résultat le graphique actuel.

M. le Syndic : La planification financière est un élément imposé par l'Etat. Elle doit être revue annuellement et obligatoirement présentée à l'assemblée communale. Est-ce que vous avez des questions à ce sujet ? Comme ce n'est pas le cas, nous allons passer au point suivant.

4. Crédit complémentaire relatif à l'investissement de la construction du collecteur Longchamp / Secteur Est – rapport de la Commission financière - approbation

4. Crédit complémentaire construction collecteur Longchamp-Est

Crédit voté en assemblée du 15.12.2011	100'000.--
Coûts après rentrée des soumissions	130'000.--
Crédit complémentaire demandé	30'000.--
<i>Ce nouveau crédit sera financé par la trésorerie</i>	

M. le Syndic : Vous avez pu consulter, dans le bulletin de convocation, les explications quant à cette demande de crédit complémentaire.

Nous avons là un exemple qui illustre la réponse qui a été donnée tout à l'heure quant aux investissements reportés. Ce projet est en cours depuis plusieurs années.

Entre les coûts estimés lors du projet et l'entrée des soumissions, un certain temps s'est écoulé (signature des conventions avec les différents propriétaires concernés, procédure de mise à l'enquête, etc.).

Ainsi, nous avons constaté qu'entre les montants estimés par l'Ingénieur et les soumissions rentrées, le montant de l'investissement voté n'était pas suffisant.

C'est pour cette raison que nous sommes contraints de vous demander ce crédit complémentaire de Fr. 30'000.00.

Ce chantier pourra ensuite commencer rapidement car l'entreprise a déjà été désignée. Nous attendons cependant l'aval de l'Assemblée avant de commencer les travaux.

Avez-vous des questions au sujet de ce point. Ce n'est pas le cas. La parole est donnée à la Commission financière.

M. Alain Philipona :

**Construction collecteur EU + EC Longchamp – Est / Crédit complémentaire
Montant Fr. 30'000.--, financé par la trésorerie**

Suite à la réception des différentes soumissions en lien avec ce projet, il s'avère que le crédit de Fr. 100'000.00 accepté le 15 décembre 2011 par l'assemblée communale est insuffisant afin de mener à bien l'ensemble des travaux.

En effet, des travaux complémentaires de géomètres et divers autres éléments portent le budget de cette construction à Fr. 130'000.00.

Par conséquent, un crédit complémentaire de Fr. 30'000.00 est demandé.

La Commission financière préavise favorablement le crédit complémentaire demandé.

Au nom de la Commission financière : Yves-André Sottas (Président), Benoît Dessibourg (membre), Alain Philipona (Secrétaire).

M. le Syndic : Je remercie la Commission financière de son rapport. Nous allons maintenant passer au vote. Les personnes qui approuvent le crédit complémentaire relatif à l'investissement de la construction du collecteur Longchamp / Secteur Est veulent bien s'exprimer par main levée.

La crédit complémentaire relatif à l'investissement de la construction du collecteur Longchamp / Secteur Est de Fr. 30'000.00 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée.

5. Modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation du district (limite d'endettement)

M. le Syndic : Concernant ce point, je donne la parole à M. Georges Eggertswyler qui va vous donner quelques explications (celles-ci avaient déjà été communiquées dans la convocation à cette assemblée).

M. Georges Eggertswyler : Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Lors de la votation du 30 novembre 2014, la population gruérienne a accepté un crédit de Fr. 81'000'000.00 pour la construction du 3^{ème} Cycle d'orientation (CO) du district. Ainsi, nous devons maintenant voter la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du CO du district en ce qui concerne la limite d'endettement. Celle-ci passerait de Fr. 55'000'000.00 à Fr. 120'000'000.00. Pour votre gouverne, l'assemblée des délégués a approuvé cette modification en séance du 28 août 2014.

La procédure veut que chaque commune soumette cette modification de statuts à l'approbation à son assemblée communale.

Actuellement, le coût d'investissement des CO de Bulle et de La Tour-de-Trême représente env. Fr. 43'000.00 par année. Les coûts de l'investissement de Fr. 81'000'000.00 pour le 3^{ème} CO, amorti sur 33 ans (selon la loi), représentera pour la Commune de Crésuz un montant d'env.

Fr. 30'000.00/année. Ainsi, vous pouvez vous rendre compte des coûts supplémentaires qui vont arriver une fois le compte de construction consolidé.

Du fait que la population de Crésuz a accepté, en votation du 30 novembre 2014, la construction de ce 3^{ème} CO, je vous demande donc de bien vouloir accepter cette modification de statuts qui consiste à augmenter la limite d'endettement à Fr. 120'000'000.00.

M. le Syndic : Je remercie M. Eggertswyler pour ses explications. Est-ce qu'il y a des questions ? Comme ce n'est pas le cas, nous passons maintenant au vote.

Les personnes qui acceptent la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation du district (limite d'endettement) veulent bien s'exprimer par main levée.

La modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation du district (limite d'endettement) est acceptée à l'unanimité.

6. Révision du Plan d'aménagement local (PAL) : compte-rendu de la situation et annonce d'une séance d'information

M. le Syndic : Concernant cet objet, je donne la parole à M. Nicolas Roschi qui va vous faire un compte-rendu de la situation actuelle.

M. Nicolas Roschi : Bonsoir à tous,

Il est important de vous informer régulièrement de la situation de la révision du PAL car c'est un dossier conséquent pour la Commune.

A la dernière page de la convocation à cette assemblée, vous avez un petit texte qui donne une introduction et définit l'important travail constituant cette révision : le surdimensionnement => 75 % des surfaces en zone à bâtir non bâties de la Commune.

Ce chiffre est énorme et nous avons dû prendre une première mesure qui est la mise en place de zones réservées. Celle-ci se traduit par une interdiction de construire provisoire (5 à 8 ans) afin que nous puissions avancer dans nos démarches de la révision du PAL. Vous comprendrez certainement qu'au moment où nous aurions rendu public le surdimensionnement auquel est confronté notre Commune, la réaction (tout à fait légitime) de tout propriétaire aurait été de déposer un dossier de construction pour mise à l'enquête. Notre crainte était de savoir si ces projets se seraient concrétisés. N'aurait-ce pas plutôt été des projets « alibis » pour que le terrain ne vienne pas dézoné ?

A la dernière assemblée, la mesure prise a été expliquée. A cette époque, l'enquête courrait encore. Elle s'est terminée le 15 décembre 2014.

Au terme de cette enquête, nous avons réceptionné 11 oppositions recevables, dont une partie des propriétaires sont accompagnés d'avocats. En conséquence, la Commune a dû aussi prendre un avocat pour défendre ses intérêts.

Chaque opposant ayant le droit d'être entendu, la Commune a dû organiser des séances de conciliation. Celles-ci ont eu lieu en février et mars derniers.

Pour chaque séance, un procès-verbal a été établi et adressé à chaque opposant concerné qui avait 10 jours pour se déterminer.

A la suite de cela, la Commune doit rédiger une décision pour chaque opposant. Ces décisions seront rédigées d'ici l'été et adressées à chaque opposant concerné qui aura 30 jours pour faire recours.

La Commune pourra ensuite adopter cette modification du PAL (mise en place des zones réservées) et la soumettre au Canton pour approbation, ce qui va durer un certain temps.

En parallèle, les travaux de la révision du PAL suivent leur cours. Ces deux procédures sont indépendantes, bien qu'elles soient liées (nous mettons en place les zones réservées pour pouvoir poursuivre notre révision du PAL).

Le projet du nouveau PAL est maintenant terminé. Nous l'avons déposé au Canton pour examen préalable.

Pour tout ce qui est lié au PAL, une séance d'information aura lieu le 6 mai prochain, à 20h.00, dans ces locaux. Lors de cette rencontre, nous vous présenterons le règlement communal

d'urbanisme (uniquement les éléments qui changent), le nouveau plan d'affectation des zones, le plan directeur communal (intentions futures de la Commune – moyen à long terme).

M. Nicolas Roschi demande s'il y a des questions ?

M. le Syndic : Comme ce n'est pas le cas, je remercie M. Roschi pour ses explications. Vous avez pu constater que nous avons encore du travail avec le dossier du PAL et que les choses ne vont pas se régler toutes seules. Nous allons maintenant passer au point « divers ».

7. Divers

Tournée du terroir

M. le Syndic : Le 27 juin prochain aura lieu la Tournée du terroir. Celle-ci est organisée par l'Association touristique des 3C. La publicité va paraître prochainement. Il s'agit d'un circuit avec différents thèmes.

A Crésuz, comme cela a déjà été fait l'an dernier, il y aura une présentation des artistes de la Commune sur la place de l'école ainsi que d'autres animations.

La population de Crésuz est invitée à nous rejoindre sur la place de l'école, ceci même si elle n'est pas intéressée à faire la Tournée du terroir dans son intégralité.

Visite guidée de l'église de Crésuz

M. le Syndic : Le Parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut (PNR) organise, le 5 septembre prochain, une visite guidée (payante) de notre église. La publication de cet événement est faite dans le programme du PNR. Un rappel paraîtra également dans l'Echo Val-de-Charmey.

Notre petite église, même si elle n'en a pas l'air, a une histoire très intéressante et il y a beaucoup d'éléments à ressortir.

Pour votre information, le Conseil communal a décidé d'offrir cette visite aux habitants de notre village.

1^{er} août

M. le Syndic : Cette manifestation est organisée alternativement entre Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens. Cette année, elle aura lieu à Châtel.

Route des Roches

M. Marcel Trchsel : A la dernière assemblée, nous avons parlé de la réfection de la Route des Roches. J'aimerais savoir où en est le dossier ?

M. le Syndic : A la dernière assemblée, nous avons voté un montant pour le crédit d'étude. Maintenant, l'ingénieur peut procéder à l'étude proprement-dite (relevés, mesures, ...) afin que nous puissions avoir un projet chiffré qui pourra être soumis à l'assemblée des budgets 2016.

1^{er} répondant

Mme Brigitte Ruffieux : J'aimerais faire part d'une information. Je ne sais pas si vous avez pu lire dans l'Echo qu'il y a eu un cours de 1^{er} répondant pour les cas de malaise cardiaque.

Pour Crésuz, quatre personnes ont suivi ce cours et nous aurons bientôt un défibrillateur qui sera déposé à l'abri PC (après la rénovation, à l'Administration communale). Le numéro d'appel reste le 144. Les 1^{ers} répondants sont ensuite directement contactés par ce service.

M. le Syndic : Il est bien de rappeler cette information. Il y a effectivement eu un article dans l'Echo à ce sujet. Il est important de savoir et d'exprimer notre reconnaissance à ces personnes de Crésuz qui ont suivi ce cours.

Mme Rose-Marie Mooser : Pourrions-nous savoir qui sont ces personnes ? C'est un bel exemple de solidarité.

Mme Brigitte Ruffieux : Il s'agit de M. Olivier Niquille, Mmes Véronique Borcard, Vanessa Ruffieux et moi-même.

M. Georges Eggertswyler : Bravo et merci !

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Syndic : Nous ne pouvons que remercier les gens qui s'investissent. C'est vraiment une belle preuve de solidarité.

Comme il n'y a plus de question, je vous remercie de votre présence et de votre intérêt à la cause communale.

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil communal pour leur investissement et la bonne entente qui règne au sein du Conseil.

Merci également au personnel communal pour son efficacité et ses compétences. Je n'oublie évidemment pas M. Wicky qui a commencé son travail ce matin à 4h.00 et qui est encore à la tâche. Nous avons vraiment une chance énorme d'avoir une telle personne à nos services.

Pour terminer, chacun est invité à partager le verre de l'amitié.

Bonne rentrée dans vos foyers et un bel été.

Applaudissements de l'Assemblée.

L'assemblée communale est levée. Il est alors 21h.15

La Secrétaire :

Le Syndic :